



QUE FAIRE DE SES DECHETS ENCOMBRANTS EN 2018 ?

FAVORISEZ LE RÉEMPLOI !

Si l'objet est encore utilisable, pensez à la give-box ou appelez une société CARITATIVE (les Petits riens, oxfam, etc)

DÉCHETTERIES RÉGIONALES

Les deux déchetteries régionales : **1, rue du Rupel (pont Van Praet)**, et **676, Bld de la 2^{ème} Armée britannique** sont accessibles (gratuit jusqu'à **3m³ par jour**):

Dimanche-Lundi	14h00 – 20h00
Mardi-Mercredi	09h00 – 20h00
Jeudi-Vendredi-Samedi	09h00 – 16h00

Enlèvement déchets encombrants (non liés à l'habitation) À DOMICILE par Bruxelles-propreté

1. Il suffit de prendre un rendez-vous en contactant l'Agence Bruxelles-Propreté au 0800 981 81.
2. vous pouvez aussi vous inscrire au Service Environnement (tél 02 464 04 40) aux campagnes de l'ABP d'enlèvements à dates fixes, au plus tard une semaine avant la date prévue :

8 janvier 2018	2 juillet 2018
5 février 2018	6 août 2018
5 mars 2018	10 septembre 2018
9 avril 2018	1 octobre 2018
7 mai 2018	5 novembre 2018
4 juin 2018	3 décembre 2018

Conditions générales pour l'enlèvement des déchets encombrants à domicile:

- une présence est exigée lors de l'enlèvement d'encombrants à domicile,
- lequel peut avoir lieu de 7h à 14h.
- Par ménage, enlèvement de **3 m³ d'encombrants gratuit par an**.
- L'enlèvement de chaque m³ supplémentaire sera facturé **27,23 EUR / m³**.

CAMPAGNES DE CONTENEURS

Uniquement déchets non liés au bâtiment : une porte ou une armoire encastrée sont des déchets de construction ! Des conteneurs seront mis à votre disposition aux dates suivantes :

- Du 19 au 22 mars 2018
- Du 22 au 25 octobre 2018

Entre 9h et 18h :

- lundi : av. de Selliers de Moranville / sentier du Broek ;
- mardi : 'T Hof te Overbeke ;
- mercredi : place du Roi Baudouin et
- jeudi : place de l'Initiative.

Les campagnes de conteneurs sont réservées aux habitants de Berchem-Sainte-Agathe. La carte d'identité sera dès lors exigée.

DECHETS CHIMIQUES

Le conteneur à déchets chimiques est accessible tous les jeudis de 12h30 à 18h30, sauf les jours fériés.

ATTENTION !

Débarrassez – vous correctement de vos déchets ! Tout déchet clandestin sera sévèrement puni : PRO JUSTITIA au procureur du Roi et Taxe – redevance : de € 100,00 à € 200,00 !